



Si vous retenez ces propositions, un marché de gré à gré de ce montant (500.000 Fr) pourrait être passé avec l'entreprise qui exécute les travaux du pont.

./...

Afin de ne pas retarder l'avancement du chantier, je vous demanderai de me donner très rapidement une réponse.

Veillez agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de ma considération distinguée./.

Signé: J.V. GAUDEL.

J'ai, en conséquence, l'honneur de vous demander de bien vouloir m'autoriser à passer un marché de gré à gré d'un montant de 500.000 Fr avec l'Entreprise responsable de l'exécution des dits travaux et de confier au Service des Ponts et Chaussées la surveillance des travaux conformément aux prescriptions des arrêtés interministériels du 7 et 23 avril 1949.

La dépense est imputable au chapitre XXXV article 2 "Réfection des rues" ./.

Le Maire,  
Signé: VALLON-HOARAU.

Le MAIRE. - Ce canal qui a été entièrement refait servira à drainer toutes les eaux usées provenant des habitations de la rue Lucien Gasparin. Il est donc normal que la Commune participe au financement des travaux.

M. PAUS. - Ce canal est-il assez important pour capter toutes les eaux en provenance de la rue Lucien Gasparin?

Le MAIRE. - Oui, mon collègue, ayant été refait sur toute sa longueur, ce canal peut recevoir toutes les eaux usées de ce quartier.

Je mets aux voix la proposition ci-dessus.

*Vu et soumis à l'approbation  
de Monsieur le Préfet  
Saint-Denis le 25 Octobre 1958  
Pr. Le Secrétaire Général  
Le chef de Division délégué  
Signé = Gavarni*

Adopté à l'unanimité.

*Approuvé  
Saint-Denis le 17 Octobre 1958  
Pr. Le Préfet et par délégation  
Le Secrétaire Général  
Signé = Ballot*